



Nîmes Métropole | Requalification du secteur « Marché Gare / Mas des Rosiers / Mas des Juifs » | Création de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)  
**Dossier de concertation publique** |

Délibération du Conseil Communautaire du 14 mai 2018

Novembre 2019

DOSSIER B



## # Sommaire

1. La concertation : comment et pourquoi ?
2. Les caractéristiques du site
3. Les atouts et contraintes du site
4. Les objectifs du projet
5. Présentation du projet (notice et plans)
6. Présentation de la procédure opérationnelle
7. Périmètre prévisionnel de la ZAC

6

9

17

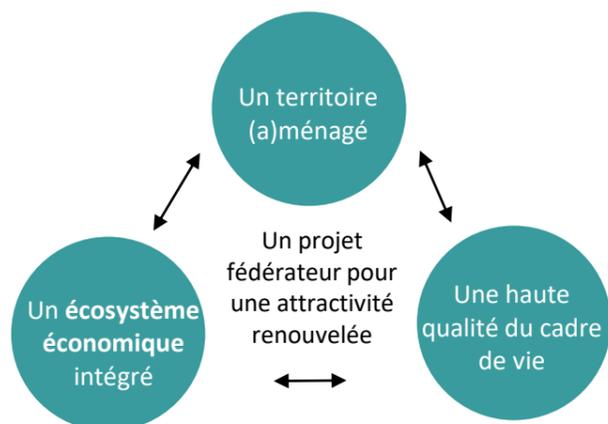
19

21

27

29

# # Avant-propos



## Le projet de territoire Nîmes Métropole 2030

Fruit d'une réflexion collective initiée à l'automne 2016 associant élus, partenaires institutionnels acteurs socio-économiques, représentants de la société civile mobilisés à travers l'Aggloforum, le projet « Nîmes Métropole 2030 » a été adopté le 9 juillet 2018. Il constitue désormais le fondement de l'action publique à venir de Nîmes Métropole.

Cette ambition repose sur les trois piliers suivants interagissant entre eux à savoir :

- une haute qualité du cadre de vie pour une attractivité renouvelée,
- un système économique intégré,
- un territoire (a)ménagé,

Elle est également exprimée à travers une armature territoriale et ses trois grands projets urbains, un cadre stratégique et un plan d'actions priorisé.

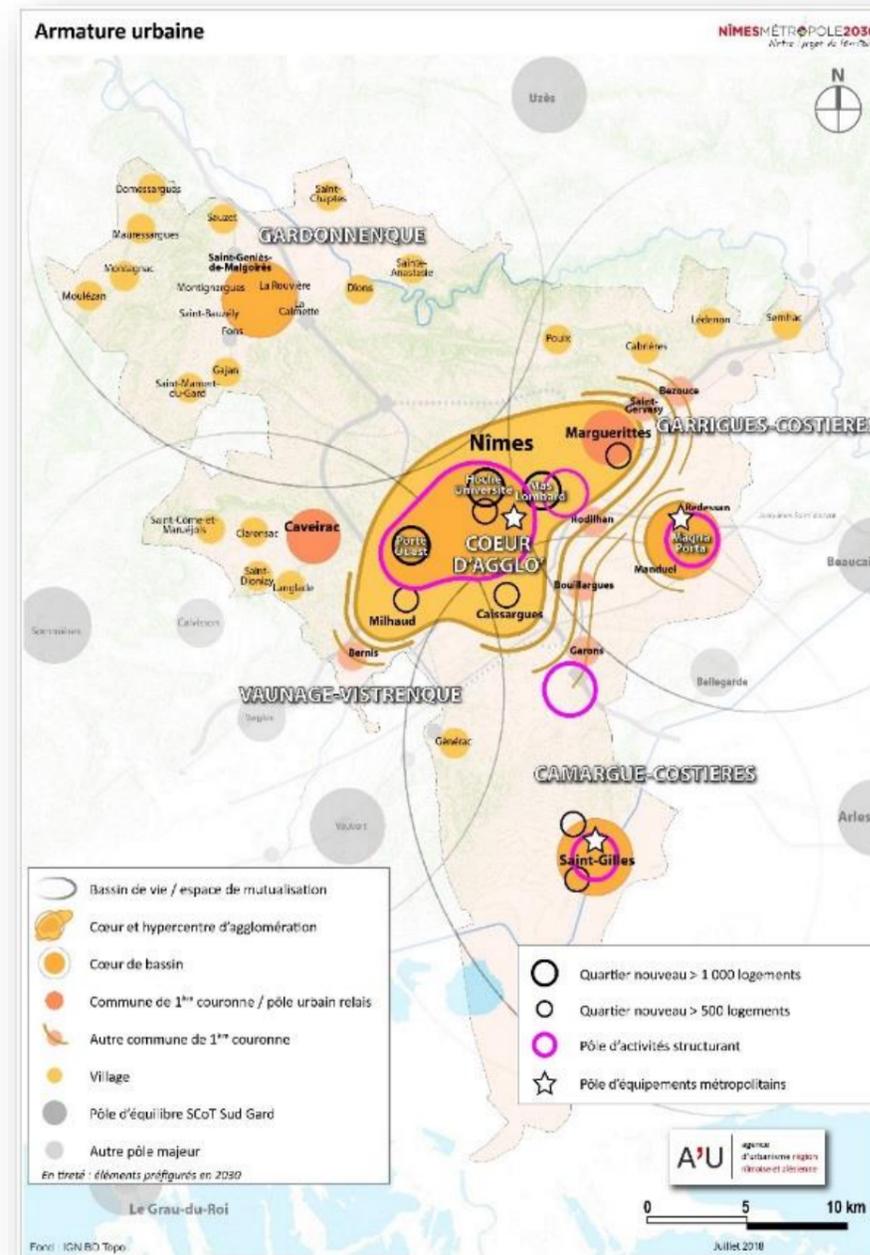
### ➤ Nîmes Métropole 2030 : L'armature urbaine

Présentant les grandes orientations de développement et d'aménagement de Nîmes Métropole à horizon 2030, cette armature urbaine repose sur le socle patrimonial naturel, agricole, urbain et architectural qui constitue le bien commun de Nîmes Métropole.

Au service d'un écosystème économique intégré à la fois aux dynamiques locales, régionales et internationales (arc méditerranéen), elle permet de conforter un environnement favorable pour le développement des filières d'excellence de l'agglomération (risques/sécurité civile, santé/bien être, numérique) et d'exploiter pleinement le potentiel que représentent les ressources endogènes de ce territoire, à savoir l'agriculture et le tourisme notamment.

Elle s'appuie également sur une organisation des transports hiérarchisés, au service du développement économique et urbain, au sein d'une agglomération apaisée articulée autour d'un réseau maillé performant visant à maîtriser le flux automobile

Elle préfigure, en outre, l'organisation spatiale, le fonctionnement urbain et résidentiel de l'agglomération, en identifiant les principales polarités et centralités de l'agglomération, et ce, afin que chacun puisse bénéficier à proximité de services, équipements et commerces adéquats.



# #Le Projet Porte Ouest



## Le projet de requalification du secteur **Marché Gare, Mas des Rosiers, Mas des Juifs**, constitue le premier jalon du projet **Porte Ouest**.

Basé sur une programmation urbaine mixte (habitat, commerces et services, équipements structurants et de proximité), ce projet de restructuration de l'une des principales portes d'entrée de l'agglomération a pour but d'élargir et d'intensifier de manière significative le cœur d'agglomération afin de répondre aux objectifs de production de logement et de renouvellement de l'offre (PLH, NPNRU) le long la ligne T2 du TCSP et autour de nouveaux pôles d'échange multimodaux

Les principes d'aménagement de la **Porte Ouest** sont les suivants :

- La préservation des activités économiques à l'Ouest de la zone de la zone de St-Césaire,
- Un renouvellement et une mutations à l'Est, le long du boulevard Pavlov et au Sud de la zone sur le **Marché Gare**,
- Un structuration urbaine en quête d'une meilleure urbanité,
- Un retour de la nature en ville,
- Une articulation avec les quartiers existants avoisinants.

Les premières actions et projets «levier» du renouvellement urbain de la **Porte Ouest** sont :

- Le renouvellement urbain du secteur Kennedy/Laennec ( Ligne 2 du TCSP),
- La restructuration urbaine du **Marché Gare** autour du PEM préfiguré et du projet d'Hôtel d'entreprises.

Dans le cadre du transfert des ZAE (loi NOTRe), les ZAE (Zones d'Activités Economiques) de **Marché Gare** et **Mas des Rosiers** et **Mas des Juifs** ont fait l'objet d'un transfert de la ville de Nîmes vers la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole par délibération du 06 février 2017.

Suite à ce transfert, Nîmes Métropole a souhaité poursuivre les études initiées par la ville de Nîmes.



## #Les acteurs du projet



### Maître d'ouvrage du projet :

Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole,  
Direction Aménagement et Développement Durables -  
Direction du Développement Economique



### Assistants à Maîtrise d'Ouvrage :

La Société Publique Locale AGATE

Par délibération en date du 16 octobre 2017, la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole a confié à la SPL AGATE une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagnement et le pilotage des études urbaines dans le cadre de ce projet urbain.



L'Agence d'Urbanisme, région nîmoise et alésienne (A'U)

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'A'U assure un accompagnement de Nîmes Métropole pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets Porte Ouest et Marché Gare

### L'équipe-projet :

En vue de la réalisation des études urbaines de requalification, il a été constitué une équipe pluridisciplinaire regroupant des compétences en urbanisme, paysage, infrastructures, environnement, programmation économique, étude d'impact, énergies renouvelables : SCE, Ateliers UP+, SCE Aménagement et Environnement, Temah, Horizon Conseil, Cereg Ingénierie, Alkaest, Naturalia.

# # 1 .

## LA CONCERTATION : comment et pourquoi ?



La présente concertation (ouverte par délibération du Conseil Communautaire du 14 mai 2018) concerne le **projet de requalification du secteur « Marché Gare / Mas des Rosiers / Mas des Juifs »** situé de part et d'autre de la route nationale 113 dite «route de Montpellier» sur le territoire de la commune de Nîmes.

Cette concertation s'inscrit dans les dispositions réglementaires prescrites par l'**article L103. 2 du Code de l'Urbanisme** qui prévoit : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] 2° La création d'une zone d'aménagement concerté... ».

**La concertation a pour objet d'associer les habitants, les associations et toute autre personne concernée à l'élaboration d'un projet. Elle constitue un temps d'information et d'échanges avec l'ensemble des personnes concernées, permettant de recueillir l'expression des avis et d'enrichir le contenu du projet par les remarques et propositions du public.**

Par délibération du 14 mai 2018, la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole a délibéré pour l'ouverture de cette concertation et en a fixé les objectifs et les modalités (cf. pages suivantes).

Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études. Le présent exemplaire a été mis à jour suite aux ateliers de concertation du 19 septembre 2019 et du 26 septembre 2019.

# #Les objectifs de Nîmes Métropole

Le périmètre d'étude se décompose en trois sous-ensembles :

- Le secteur du **Marché Gare**, à dominante d'activités agroalimentaires,
- Le secteur du **Mas des Rosiers**, à vocation commerciale,
- Le secteur du **Mas des Juifs**, qui comporte une bâtisse inoccupée.

Pour cette opération de requalification, comme mentionné dans la délibération du 14 mai 2018, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole entend poursuivre les objectifs suivants :

- La **transformation et la modernisation de la ZAE de Marché Gare** aujourd'hui en perte d'attractivité,
- La **création d'une vitrine** le long de la route nationale 113 avec le développement de nouvelles activités économiques et services complémentaires aux activités présentes sur le site,
- Le **réaménagement des accès à la RN113**,
- La **transformation du secteur ouest du Marché Gare** en lien avec l'arrivée du pôle d'échange multimodal (PEM).



# #Les modalités de la concertation

**Les modalités de la concertation préalable fixée dans la délibération du 14 mai 2018 par Nîmes Métropole sont :**

- **La mise en place d'un dossier de concertation** comprenant au minimum, la définition des objectifs du projet, la présentation du projet avec plans de situation et plan de périmètre, a été élaboré. Le dossier de concertation sera complété en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

- **L'organisation de réunions :**

- une réunion publique, en cours de projet, (organisée le 26 septembre 2019),
- une réunion auprès de l'association réunissant les chefs d'entreprises, (organisée le 19 septembre 2019),

**S'informer et donner son avis :**

- Un registre papier à feuillets non modifiables et numérotés permettant de recueillir les observations du public accompagnant le dossier de concertation papier est consultable au siège de Nîmes Métropole, 3 rue du Colisée, Colisée 2, 4<sup>ème</sup> étage, Direction du Développement Economique, du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-17h - le vendredi : 9h-12h

Site internet de Nîmes Métropole/Aggloforum : <http://www.aggloforum.nimes-metropole.fr/>

A l'issue de la concertation, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole analysera les avis exprimés et contributions en vue rendre – compte du bilan de cette concertation devant le Conseil Communautaire. Celui-ci sera rendu public sur son site internet.

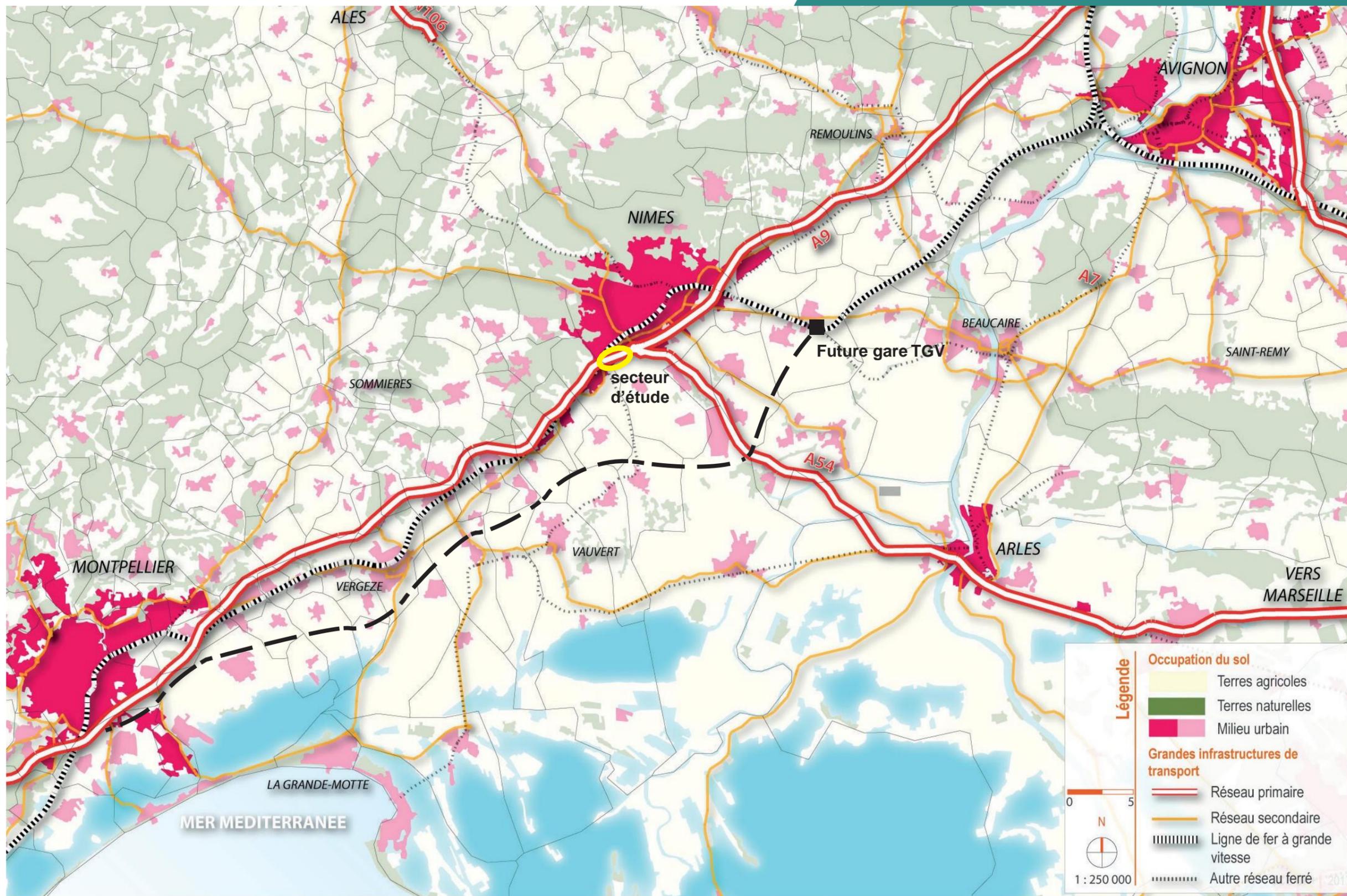


# #2.

## LES CARACTÉRISTIQUES du site



# #Contexte géographique



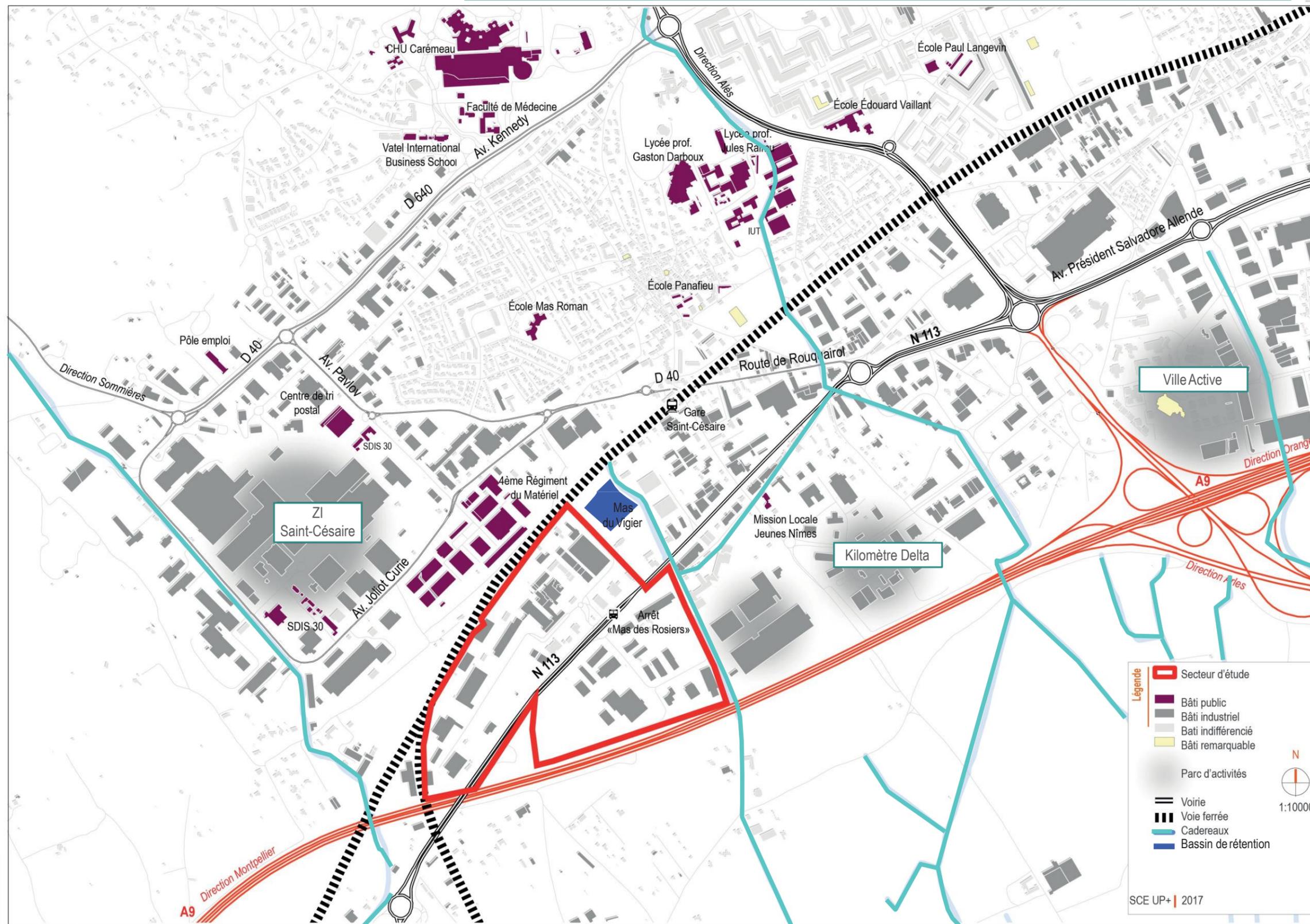
## Le site dans son contexte régional

Nîmes est située à environ 56 km à l'Est de Montpellier et à environ 45 km à l'ouest d'Avignon.

Le secteur d'études se localise en bordure de l'autoroute A9 reliant directement Nîmes à Montpellier et à Avignon.

Il se trouve également proximité de grands axes de circulation permettant de relier notamment Alès à Arles puis à Marseille, via l'A54 et la RN106.

La RN 113 étant l'axe pivot à l'échelle de Nîmes permettant de rejoindre et relier ces axes entre eux.



## Le site dans son contexte local

Le site de **Marché Gare, Mas des Rosiers, Mas des Juifs**, s'organise autour de la RN 113. Le **Marché Gare** conserve une place stratégique au sein du territoire métropolitain nîmois, par son passé de **Marché d'Intérêt National (MIN)**.

Le site est enclavé par des infrastructures :

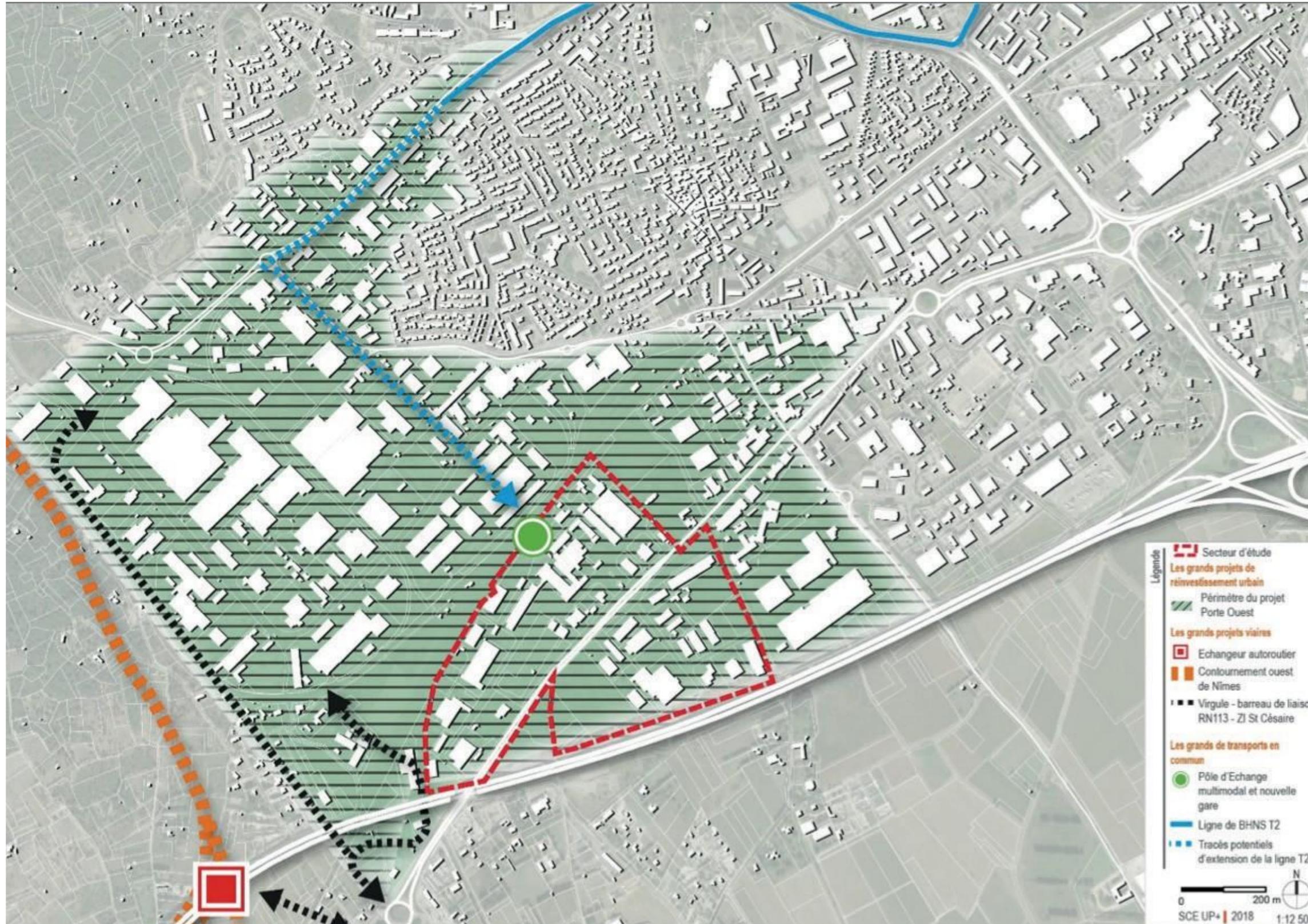
- au nord, la voie ferrée sépare le quartier de Saint Césaire du secteur d'étude
- au sud, l'autoroute A9 constitue une véritable limite de l'urbanisation à la ville de Nîmes

Bien que le site soit desservi par des grandes infrastructures routières et ferroviaires, son accessibilité par la RN 113 depuis le carrefour existant est peu recommandé pour assurer fluidité, lisibilité et sécurité. Aucune piste cyclable ni cheminement piéton ne desservent la zone.

A l'est, le site est délimité par un réseau de cadereaux et le bassin de rétention du Mas de Vigier.

Au-delà, on retrouve les différentes zones d'activités économiques : **Kilomètre Delta** et **Ville Active** (commerces, équipements, administration, hôtellerie).

Ces pôles de commerces, de services et d'équipements définissent l'entrée ouest de la Ville depuis les communes de la plaine du Vistre.



## Une opération en cohérence avec les projets structurants de l'ouest nîmois :

- Le Contournement de l'Ouest Nîmois (CoNiM) et la liaison entre la RN 113 et la RD 40,
- La création d'un nouvel échangeur autoroutier ,
- Le prolongement de la ligne 2 du TCSP,
- Le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) articulé autour de la halte ferroviaire de Saint-Césaire repositionnée.

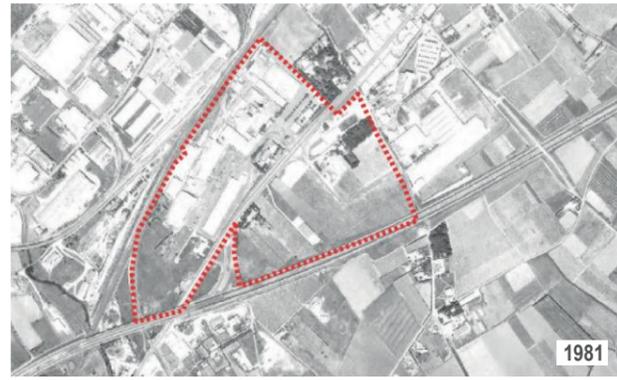




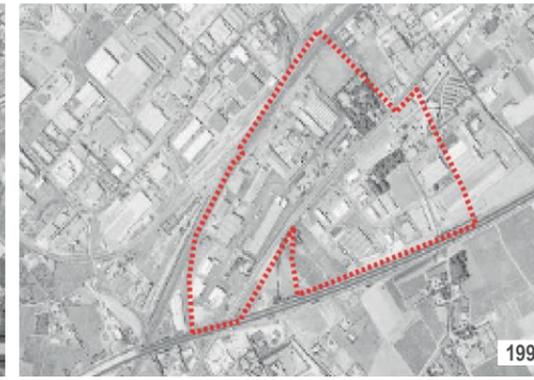
18<sup>ème</sup> siècle



1962



1981



1991



Aujourd'hui

## #Historique du site

L'historique du site permet de mieux comprendre les enjeux actuels et sa situation singulière. Au 18<sup>ème</sup> siècle, un axe routier majeur traversait déjà le site passant à proximité du village de Saint-Césaire en direction de Nîmes.

À cette époque, quelques éléments structurent déjà le périmètre d'étude, tels que :

- ↳ le Mas de Vigier à la limite Est du site ;
- ↳ la voie ferrée à la limite nord du site ;
- ↳ un axe routier historique qui correspondrait à la RN 113 qui, à cette époque semble être la route impériale 105 de 1811, reliant Nîmes et Montpellier à Pézenas.

En 1959, la zone d'activité du Marché Gare, créée en 1957, apparaît dans le périmètre d'étude, elle s'étend sur 23 ha.

Par décret du 29 septembre 1961, le Marché Gare est déclaré « Marché d'Intérêt National » de la ville de Nîmes. Dès sa création, la ville de Nîmes a implanté et exploité les abattoirs sur ce site (Société Coopérative des Usagers de l'Abattoir - SCUAN). Le rôle de la RN 113 reliant Nîmes à Montpellier en tant qu'entrée de ville s'affirme. De nombreuses activités commencent à s'implanter en front de l'axe et sa fonction commerciale s'accroît à partir de cette période.

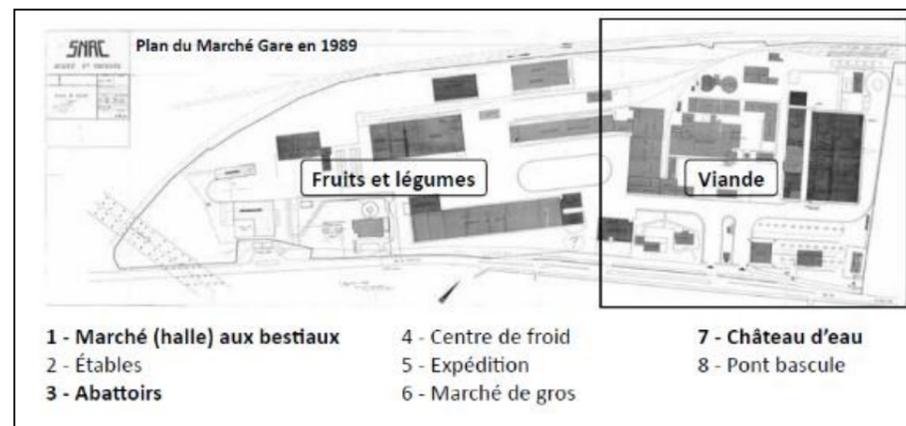
En 1981, un ensemble de bâtiments se dessine au nord-est de la zone, c'est la zone d'activités du Mas des Rosiers, elle devient l'une des premières zones commerciales de la ville de Nîmes, elle s'étend sur 35 hectares. Elle a accueilli de grandes enseignes telles que Fly ou Mobilier de France.

En 1991, l'implantation des activités le long de la RN 113 s'intensifie, conférant à cette dernière la fonction d'axe commercial structurant pour le territoire. Le Marché Gare perd son statut de MIN, la Société Coopérative des Usagers de l'Abattoir (SCUAN), touchée par la crise de la vache folle, connaît de graves difficultés financières compromettant le bon fonctionnement de l'activité.

Aujourd'hui, le site est une zone d'activités économiques spécialisée dans l'agro-alimentaire (le commerce de gros) pour le secteur Marché Gare et spécialisée dans le commerce et les services pour le secteur du Mas des Rosiers.

Depuis leur création, le site n'a pas connu de réaménagement majeur malgré son fort potentiel économique (positionnement stratégique). Le tissu urbain pauvre en espace public ainsi que la vétusté de nombreux bâtiments entraînent une image peu valorisante de la zone qui peine à se maintenir face à la concurrence directe des MIN régionaux des villes comme Avignon, Cavillon ou Montpellier.

### Marché - Gare



Les anciens Abattoirs



Château d'eau



La halle aux bestiaux

# #L'occupation du sol



## Marché Gare

L'aire d'étude se situe dans un contexte urbanisé majoritairement imperméabilisé.

**Le secteur Marché Gare avec son statut d'ancien MIN, accueille majoritairement des entreprises spécialisées dans le commerce de gros : fruits, légumes, viande, fournitures ou équipements.**

Le site est aujourd'hui en déclin, et ce malgré le dynamisme de quelques entreprises. Plusieurs bâtiments, notamment à l'arrière de la zone, présentent aujourd'hui un état dégradé, peu valorisant pour la zone. Il est à noter l'existence d'un bâtiment identitaire au toit voûté : les anciennes halles à l'est du site.

L'ancien château d'eau apparaît quant à lui comme le point de repère du site, mais présente un état général dégradé.



## Mas des Rosiers

**Le secteur du Mas des Rosiers accueille principalement de grands tènements fonciers occupés par des entreprises de commerces et de services plus ou moins dynamiques.** Cette zone ne bénéficie pas d'une mise en valeur globale. Les espaces publics à l'arrière y sont très dégradés.



## #Recensement des activités économiques

**Le secteur du Marché Gare** occupe 23 ha et abrite une soixantaine d'entreprises ou établissements. Les activités de commerces de gros et détail alimentaire, ainsi que le transport et entreposage, sont fortement représentés, mais de plus en plus mitées par la vacance et la présence d'activités diverses.

La partie Est offre d'avantage de mixité que la partie Ouest en abritant de la restauration et des activités tertiaires tout en présentant des signes réels de vétusté.

**Le secteur du Mas des Rosiers** abrite des activités commerciales avec une tendance à s'orienter vers du hard discount, avec toutefois en bordure de la RN 113 un pôle auto/moto réhaussant l'image de ce secteur.

**Le secteur du Mas des Juifs** ne compte qu'un immeuble bâti libre de toute occupation.

# # 3.

## LES ATOUTS ET CONTRAINTES du site



### ↳ Le site d'étude dispose de nombreux atouts :

- Facilité d'accès aux grandes infrastructures de transport (routier, ferroviaire),
- Présence d'infrastructures compatibles avec le fonctionnement des entreprises, (accès livraisons, stationnement, réseau Gecko Haut Débit...),
- Desserte par les transports en commun en bordure de la zone (RN 113),
- Proximité de l'entrée de ville et du centre-ville de Nîmes,
- Forte visibilité depuis la RN 113,
- Présence d'éléments identitaires (Château d'eau, Halles),
- Présence de nombreuses propriétés publiques (Ville de Nîmes, Nîmes Métropole),
- Présence de grands ensembles immobiliers (grands propriétaires),
- Présence d'entreprises dynamiques en développement
- Thématique agroalimentaire maintenue malgré le déclassement du Marché Gare (ancien MIN).

### ↳ Le site d'étude est confronté aux contraintes suivantes :

- Peu de services à l'exception de la restauration,
- Faible qualité de vie sur la zone : problème d'insécurité,
- Absence de desserte en transports en commun dans la zone,
- Accès unique tous véhicules par la RN 113 (carrefour à feux) et par des contre-allées.

### ↳ Deux enjeux majeurs se dégagent et guideront la stratégie d'aménagement du site :

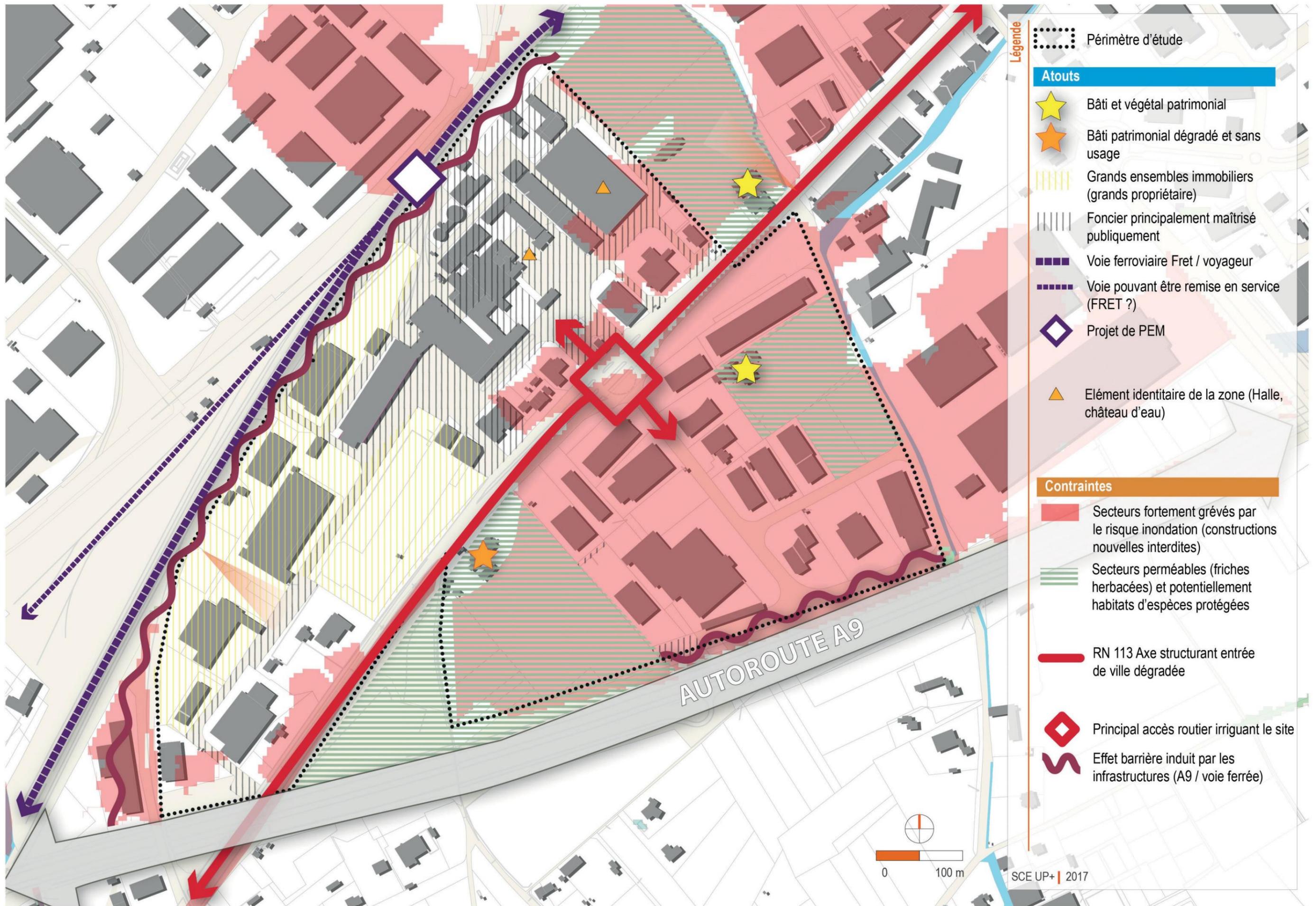
#### 1. Un site qui tend à se dégrader si un projet n'émerge pas à court terme

- une zone qui présente une forte valeur économique et une filière porteuse : l'agroalimentaire
  - des acteurs et des projets qui attendent une lisibilité de cette zone :
- => nécessité de proposer une stratégie lisible, à court terme (3 à 5 ans)

#### 2. Un projet global conditionné par les grands projets structurants programmés à moyen et long terme :

notamment la création du Pôle d'Echange Multimodal in situ pour envisager une programmation alternative d'où

=> nécessité de travailler la mutation du site dans le temps et d'anticiper les grands projets.



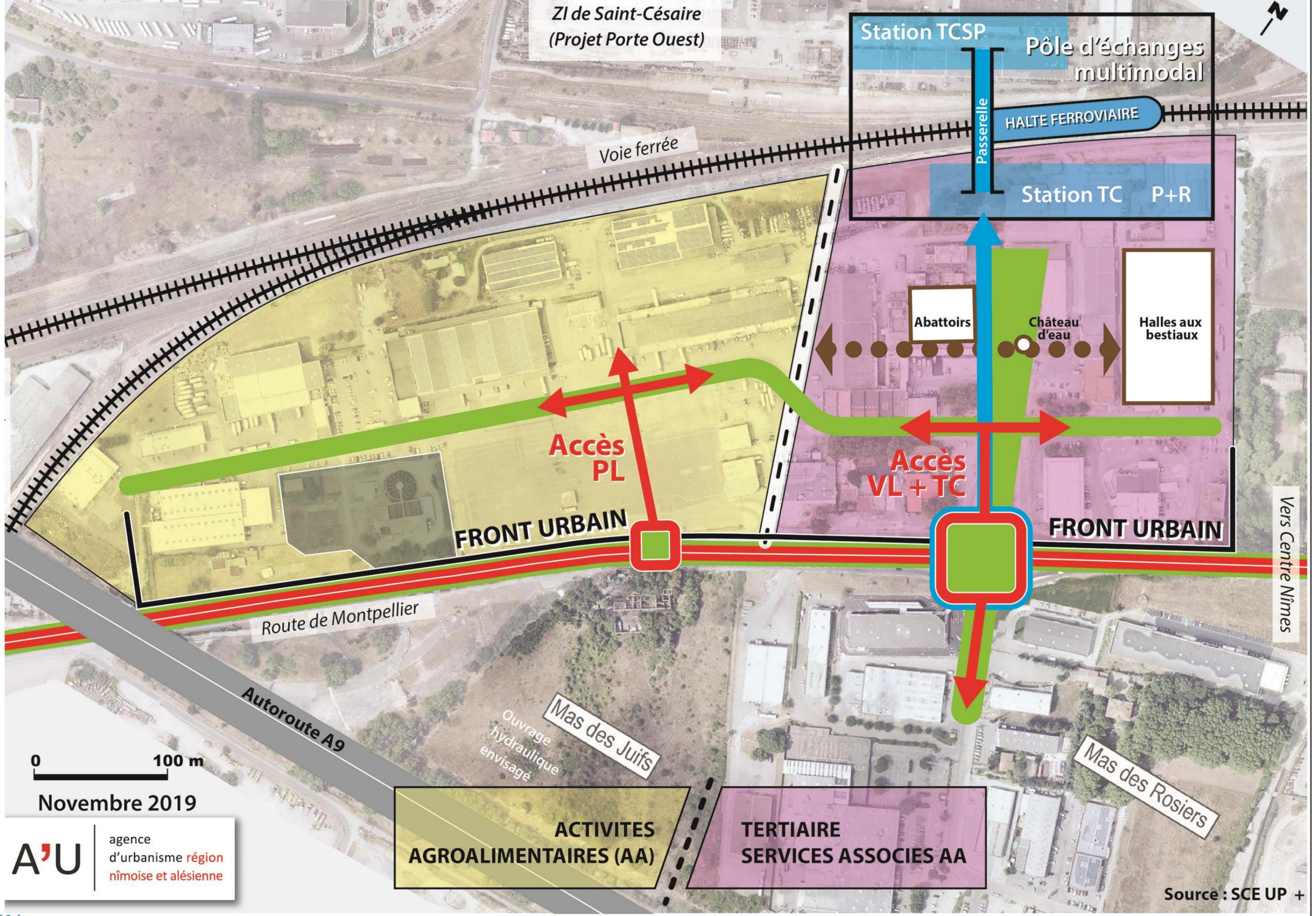
# # 4.

## LES OBJECTIFS du projet

↳ **L'ambition de Nîmes Métropole**, à travers cette opération d'aménagement d'envergure est de permettre la requalification et la modernisation de la Zone d'Activités Economique (ZAE) du Marché Gare aujourd'hui en perte d'attractivité.

Fort de son passé, de ses ressources et de son futur, ce projet de développement s'articule autour des orientations urbaines suivantes

- une programmation économique axée sur le développement de la filière agro- alimentaire à l'ouest de la zone et à travers la composition d'un pôle de services associés au sein d'un pôle tertiaire à l'est de la zone, à proximité du futur PEM de Saint-Césaire
- la transformation des anciennes Halles aux Bestiaux et des Abattoirs.
- l'aménagement organisé autour de la création d'une façade urbaine sur la RN 113 et d'un axe Nord-Sud entre l'entrée sur la RN113 et le futur PEM, dans le prolongement de la rue du Pied Ferme (Mas des Rosiers),
- la mise en place d'une trame viaire affirmant l'axe de desserte principal – RN 113/PEM – en voie urbaine et la prise en compte des flux poids lourds.



ZI de Saint-Césaire  
(Projet Porte Ouest)

Station TCSP  
Pôle d'échanges multimodal  
Passerelle  
HALTE FERROVIAIRE  
Station TC P+R

Voie ferrée

Abattoirs

Château d'eau

Halles aux bestiaux

Accès PL

Accès VL + TC

FRONT URBAIN

FRONT URBAIN

Route de Montpellier

Autoroute A9

Ouvrage hydraulique envisagé

Mas des Juifs

Mas des Rosiers

ACTIVITES AGROALIMENTAIRES (AA)

TERTIAIRE SERVICES ASSOCIES AA

0 100 m

Novembre 2019

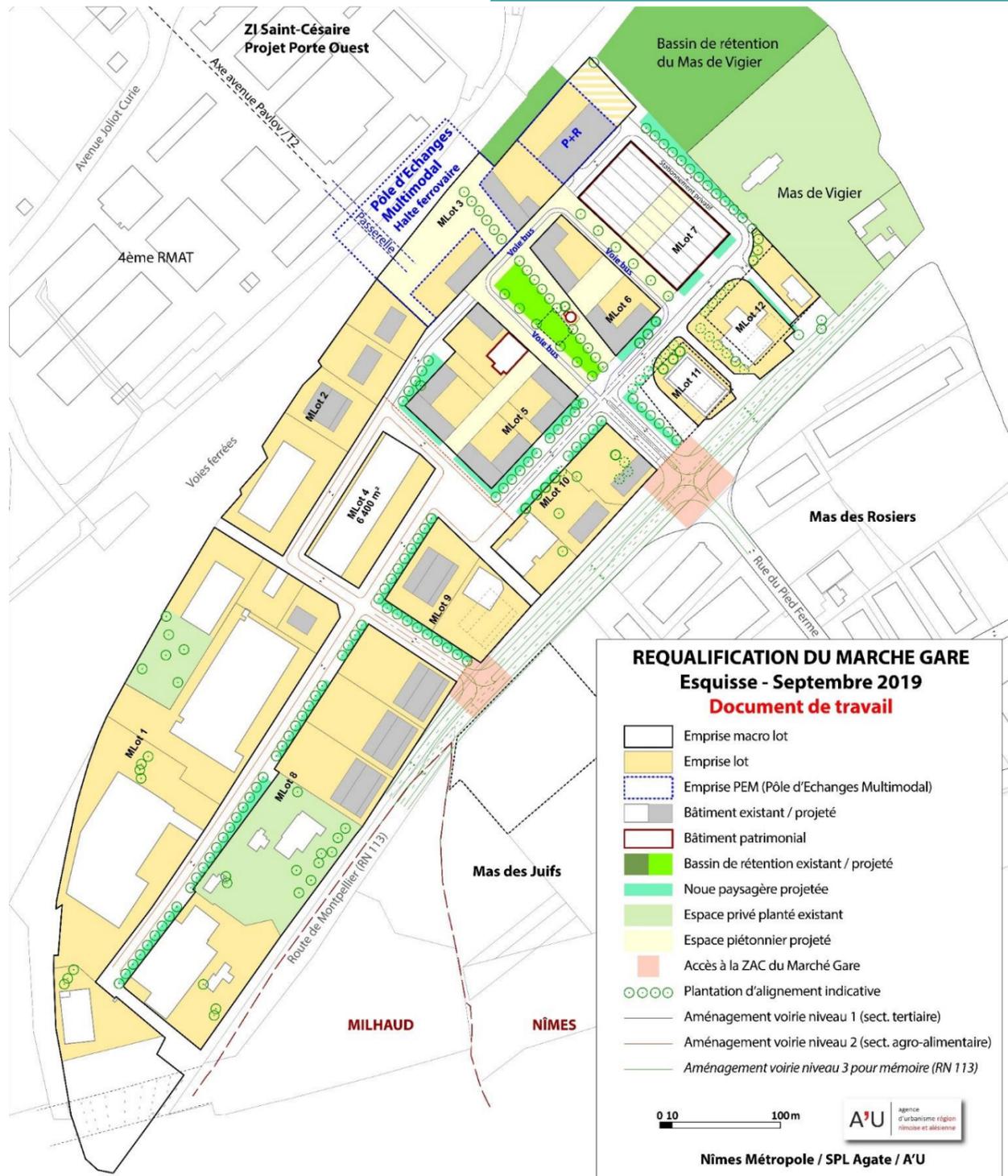
**A'U** agence d'urbanisme région nîmoise et alésienne

Source : SCE UP +

Vers Centre Nîmes

# #5.

## PRESENTATION du projet (notice et plan)



Ces orientations urbaines trouvent leur traduction à travers les principes d'aménagement suivants :

- La mise en place progressive d'un front bâti urbain le long de le RN 113
- La conception d'un espace public central fédérateur s'ouvrant vers le Pôle d'Echanges Multimodal et affirmant le lien vers le Mas des Rosiers,
- Le développement d'un axe piétonnier patrimonial Est-Ouest - ( Abattoirs, Château d'eau, Halles),
- La création d'ouvrages hydrauliques à ciel ouvert intégrés aux espaces publics et la construction des bâtiments sur pilotis,
- La réalisation d'aménagements différenciés et adaptés à chaque secteur agro-alimentaire et tertiaire.

# #Le Marché Gare modélisé



# #Les principes d'aménagement illustrés

## Un bassin comme espace public

Gignac, parc d'activité Calmacé



Montpellier, quartier Malbosc



Nîmes, écoquartier Hoche-Université

## Des noues paysagères



Boulogne-Billancourt, ZAC Seguin-Rives de Seine



Montbéliard, parc d'activités Technoland



Massy, parc d'activités Massy-Europe

Bordeaux, la Ramade, parc tertiaire des Akènes (Beta arch.)



## Des bâtiments sur pilotis



Grabels, Euromédecine II, bureaux (Meyran arch.)



Le Havre, ZAC du Pressoir, bureaux (Richez arch.)

# #Le Marché Gare projeté



# # 6.

## PRÉSENTATION de la procédure opérationnelle

### # La procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C)

Pour la réalisation de cet important projet de requalification sur Marché Gare, Nîmes Métropole envisage de recourir à la zone d'aménagement concerté (Z.A.C). Cette procédure d'urbanisme opérationnel est l'outil adapté pour permettre à une collectivité de mener un projet global d'une certaine ampleur et complexité. Une Z.A.C est toujours à l'initiative d'une personne publique. C'est une procédure d'initiative et d'intérêts publics.

La procédure de Z.A.C comporte deux étapes :

↳ **L'ÉTAPE DE LA CREATION**, constitue le premier volet de la démarche engagée. Elle définit l'opportunité de réaliser l'opération et ses effets, en analysant notamment les impacts prévisibles sur l'environnement et les mesures compensatoires.

La décision de création de ZAC résulte d'études préalables et s'appuie sur un dossier comprenant :

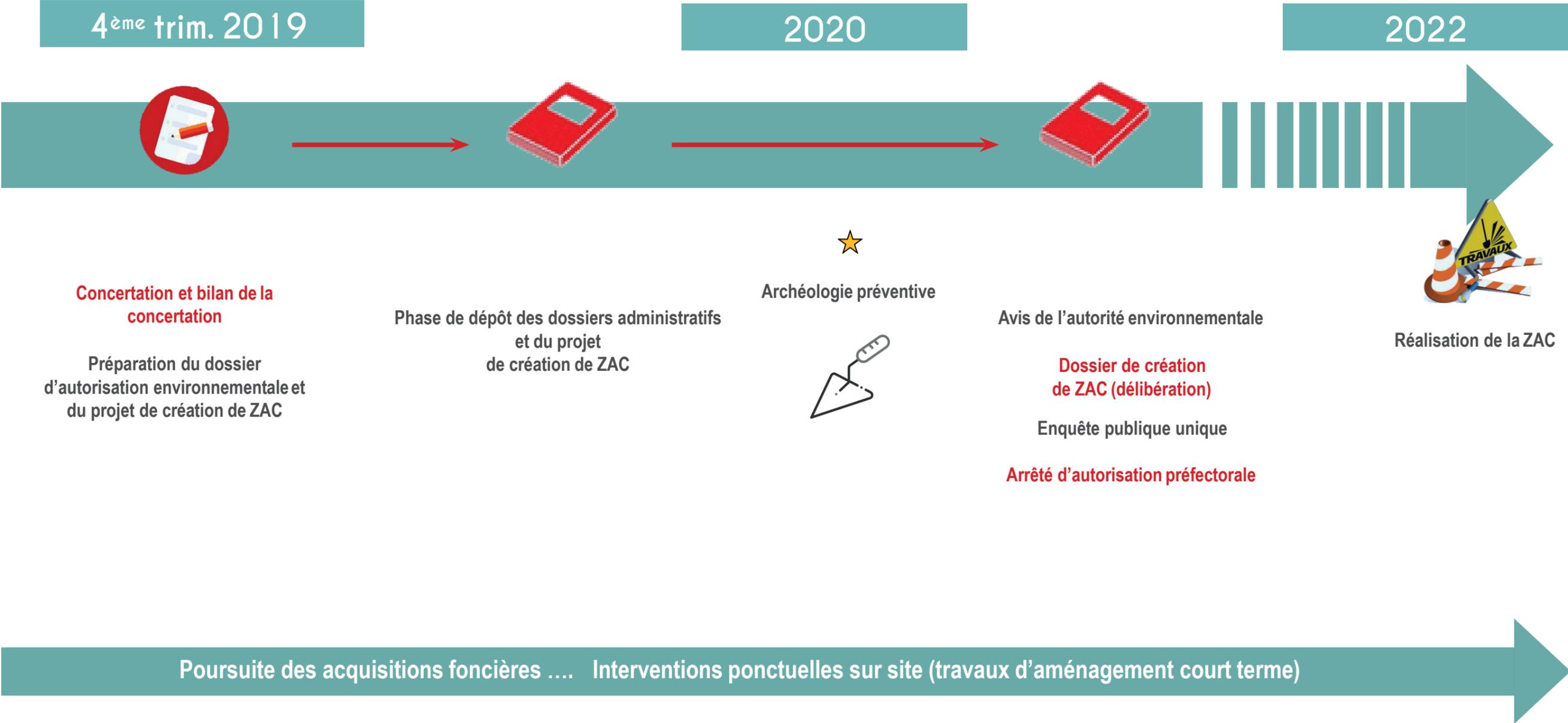
- un rapport de présentation,
- un plan de situation,
- un plan de délimitation du périmètre,
- une étude d'impact.

↳ **L'ÉTAPE DE LA REALISATION**, qui permet de préciser la nature du projet et d'établir les conditions précises de sa réalisation (financement, programme urbain).

Le dossier de réalisation comprend :

- le programme des équipements publics,
- le projet de programme global de construction
- les modalités prévisionnelles de financement.

# #Le calendrier du projet



# #7.

## PÉRIMÈTRE PRÉVISIONNEL de la ZAC

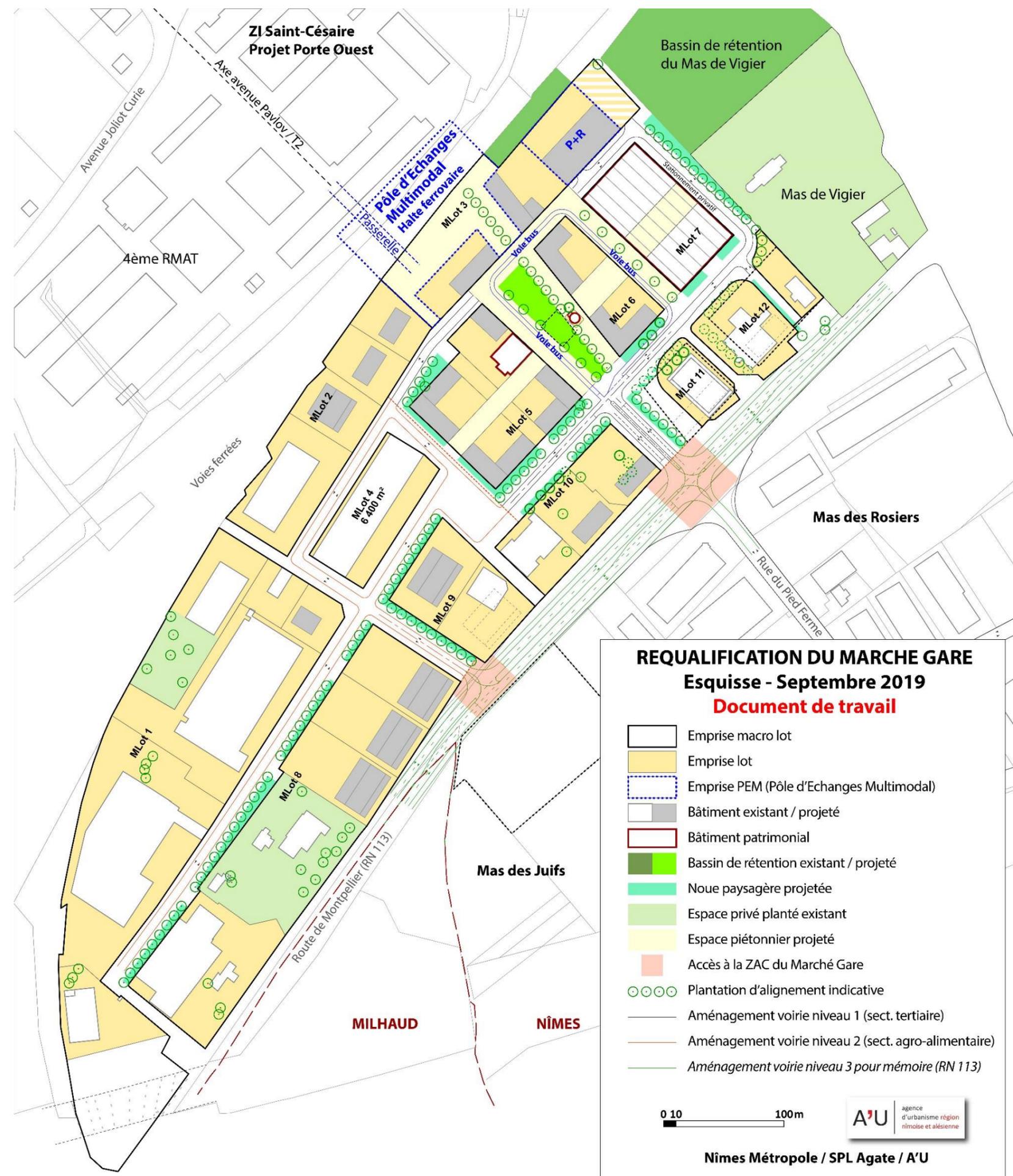
- ↳ Les études préalables au secteur élargi Marché Gare (23 ha), Mas des Rosiers (30 ha) et Mas des Juifs (1 ha) ont conduit à la définition d'actions d'aménagement différenciées selon les secteurs, conduisant à des stratégies opérationnelles d'aménagement distinctes.

Ainsi, au regard du réaménagement d'ampleur prévu sur le secteur Marché Gare, comprenant des démarches d'acquisitions foncières et de remembrement, des opérations de démolitions-reconstruction, des procédures administratives importantes (dossier loi sur l'eau, étude d'impact, etc..) ainsi que des travaux d'aménagement structurants, il est prévu d'y développer prioritairement **une opération d'aménagement sous forme de Zone d'Aménagement Concerté**, au sens de l'article 300-1 du Code de l'Urbanisme :

*« Les actions ou opérations d'aménagement ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels » (article L300-1 du Code l'Urbanisme).*

*Sur la zone commerciale du Mas des Rosiers, il s'agira de procéder en priorité à des travaux d'amélioration de la voirie ; quant au Mas des Juifs, ce projet sera mené sous maîtrise d'ouvrage privée. Aussi, pour ces deux sites, la ZAC n'est pas considérée comme l'outil le plus approprié pour procéder à ces aménagements.*

# #Projet de périmètre de la ZAC





A'U | 30 ans ! | agence  
d'urbanisme région  
nîmoise et alésienne

